

**EXTRAIT DES PROCES-VERBAUX  
DES DELIBERATIONS DU COMITE  
DU SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DE LA MARTINIQUE**

Séance de : **Lundi 20 Décembre 2021**

**OBJET : Validation du Plan de financement du Projet « API'TROPIC » - FEADER mesure 16.1**

**Président de séance : Monsieur Félix ISMAIN  
Secrétaire de séance : Monsieur Robert DULYMBOIS**

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN le 20 Décembre, les Membres du Comité du Syndicat Mixte se sont réunis à 14h en présentiel ou par conférence audiovisuelle dans la salle virtuelle au siège du PNRM, à Tartenson en raison de l'épidémie COVID-19, sur convocation du Président, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. **Approbation des Procès-Verbaux des réunions du Comité du 04, du 13 août et du 27 Octobre 2021**  
Dossiers Finances
2. Examen du Budget Supplémentaire 2021 : Budget Principal
3. Examen du Budget Supplémentaire 2021 : Budget Annexe CFME
4. Crédits provisionnels
5. Mise en réforme : sortie de l'actif des biens du PNRM  
Dossiers Ressources Humaines
6. Création de postes
7. Bilan social
8. Convention d'accompagnement social avec le CDG972  
Dossiers « Economie durable »
9. Convention tripartite PNRM/Association LASOTE/Agriculteurs
10. Convention PNRM/Éleveurs de Cochons Créoles
11. Convention cadre PNRM/INRAE
12. Convention PNRM/Association GRENN' PEYI et Héritiers indivis
13. Programme COMMON GROUND/PNRM/JDE  
Points d'information
14. Convention PAT
15. Convention de partenariat Rectorat / PNRM
16. Questions diverses

**Membres présents**

**Pour la CTM** → : Mesdames N. ACCUS-ADAINÉ – C. EMMANUEL – S. NORCA – Monsieur F. ISMAIN –

**Pour les Communes**

→ **Membres Titulaires** : Mr C. LARCHER (Anses d'Arlet) - Mr G. MONSTIN (Carbet) - Mr J. MONFORT (Diamant) – Mr E. JEAN-BAPTISTE (Fonds-Saint-Denis) - Mr J-L GUIZONNE (Grand'Rivière) – Mr J-C. VARACAVOUDIN (Macouba) - Mr E. GABRIEL (Marin) - Mr R. BRITHMER (Morne-Rouge) - Mme K. SALIBER (Morne Vert) - Mr C. CYRILLE (Prêcheur) - Mr A. SAINTE-ROSE-FRANCHINE (Rivière-Salée) - Mr R. DULYMBOIS (Robert) - Mme M-A APOCALE (Saint-Esprit) - Mme M-J LAMIN (Saint-Joseph) – Mr C. PALIN (Trinité)  
→ **Communautés d'agglomération** : Mr B. BIROTA (CAP NORD)

**Membres titulaires absents ayant donné procuration**

→ **CTM** : Mme N. LIMIER à Mme C. EMMANUEL – Mme F. CARIUS à Mme S. NORCA  
→ **Communes** : Mr A. BIRON (Case Pilote) à Mr MONSTIN (Carbet) - Mr D. DELEPINE (Ducos) à Mr J. MONFORT (Diamant) - Mr S. THALMENY (Lorrain) à Mr J-C VARACAVOUDIN (Macouba) – Mme J. BAZABAS et Mr E. JULIAT (Schoelcher) à Mr F. ISMAIN (CTM) – Mme B. BARDOUX (Trois Îlets) à Mme L. ACCUS-ADAINÉ (CTM)

**Membres titulaires absents**

→ **CTM** : Mesdames K. BERNABÉ – M-A RAVIN – L. BEAULIEU - Messieurs N. AZEROT - D. DINAL – E. DUFEAL – J-C ECANVIL – O. MARIE-REINE – M. NADEAU – J. ROSE  
→ **Communes** : - Mme L. BESUBÉ (Ajoupa-Bouillon) - Mr A. ALAMELU (Basse Pointe) – Mr B. BABIN (Bellefontaine) - Mr L. DE GRANDMAISON (Fort-de-France) - Mr J. DOMERGUE (Francois) – Mr J. THABAR (Gros-Morne) - Mr D. DOULIN (Lamentin) – Mr M. MICHALON (Marigot) – Mr G. GLONDU (Rivière Pilote) - Mr M. GOLBASAMY (Saint Pierre) – Mr C. SAINT-CYR (Sainte Anne) – Mr J. ELISABETH (Sainte Luce) - Mr L. OCCOLIER (Vauclin)  
→ **Communautés d'agglomération** : Mr J-F. BEAUNOL (CAESM) – Mr L. CLEMENTE (CACEM)

**Invitée excusée** : Madame Véronique LEFEBVRE – Trésorière du Syndicat Mixte du PNRM

**Assistaient à la Réunion**

Monsieur M. VEILLEUR, Directeur Général des Services du PNRM par intérim et ses Collaborateurs



## Le Comité du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional de la Martinique

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales en ses articles 2311-1 et  
**Vu** l'arrêté préfectoral en date du 10 février 2005 approuvant les statuts du SM/PNRM,  
**Vu** le décret n°2012-1184 du 23 Octobre 2012 portant classement du Parc Naturel Régional de la Martinique et adoptant la charte révisée du Parc naturel Régional de la Martinique,  
**Vu** la délibération n° 21-11 en date du 15 avril 2021 portant vote du Budget Primitif Principal 2021,

Considérant qu'à la suite de l'Appel à Projet, FEADER mesure 16.1 « *Innover en agriculture et en Agroforesterie pour une meilleure durabilité et une meilleure productivité* », que le PNRM a initié un projet expérimental, sous l'appellation « API'TROPIC », visant à répondre aux besoins de la profession apicole martiniquaise en matière d'approvisionnement en matériel biologique de qualité adapté aux conditions de production,

Considérant que l'étude consiste donc à :

- Rechercher sur le territoire des souches d'abeilles rustiques et performantes,
- Sélectionner les meilleures en fonction des critères comportementaux et de production préalablement définie,
- Reproduire de nouvelles souches,
- Produire et mettre à disposition des apiculteurs des reines et/ou des colonies d'abeilles confirmées issues du projet,

Considérant que le PNRM bénéficie pour la réalisation de ce programme de :

1. La participation active de la profession dans l'exécution du projet avec notamment l'implication de :
  - l'Association Pour le Développement de l'Apiculture Martiniquaise (ADAMAR),
  - le Syndicat des Apiculteurs Martiniquais (SAM),
  - l'expertise de l'INRAE pour la gestion des aspects scientifiques (protocole expérimentale, analyse de données, validation des résultats, perspectives),
2. La promotion de l'activité auprès d'un public de scolaire en vue de susciter des vocations grâce à la collaboration des établissements d'enseignement agricole et plus singulièrement avec l'EPLFPA de Croix-Rivail.

Considérant que le financement de ce projet s'établit tel que ci-après :

- FEADER : 176 381,89 € (85%),
- Autofinancement : 31 126,21€ (15%)

Il est demandé aux membres du Comité de valider le plan de financement de cette opération.

Sur proposition du Président et après en avoir délibéré,  
 A l'unanimité des membres présents et représentés.

### Le Comité syndical,

#### **Article 1**

Approuve l'opération « API'TROPIC », visant à répondre aux besoins de la profession Apicole Martiniquaise en matière d'approvisionnement en matériel biologique de qualité adapté aux conditions de production.

#### **Article 2**

Adopte le Plan de financement présenté ci-après :

Coût total par catégorie de dépense	Montant dépenses prévisionnelles			% age de soutien public	Montant soutien public prévisionnel		
	Montant HT	Montant de la TVA	Montant total (TTC)		Soutien public prévisionnel	Part FEADER (85 %)	Part cofinancement (15%)
A1 : Dépenses prévisionnelles sur devis non proratisé	160 636,14	10 591,93	171 228, 07	100%	171 228, 07	145 543,86	25 684,21
A1 : Dépenses prévisionnelles sur devis proratisés							
A2 : Frais salariaux liés à l'opération (coûts salariaux chargés)	33 679,03		33 679,03	100%	33 679,03	28 627,18	5 051,82
A3 : Prévisions autres frais	2 601,00		2 601,00	100%	2 601,00	2 210,85	390,15
<b>TOTAL général des dépenses prévisionnelles</b>	<b>196 916,17</b>	<b>10 591,93</b>	<b>207 508,10</b>	<b>100%</b>	<b>196 916,17</b>	<b>176 383,89</b>	<b>31 126,18</b>

**Article 3**

Donne mandat au Président du PNRM afin de signer tous les actes nécessaires à la réalisation de cette opération.

**Article 4**

Dit que les crédits nécessaires aux dépenses seront inscrits au Budget 2022 du SM/PNRM.

**Article 5**

Cette délibération sera transmise au représentant de l'État et inscrite au recueil des actes administratifs du Syndicat Mixte.

---

Pour extrait certifié conforme

Fait à Fort-de-France, le lundi 20 décembre 2021

Le Président,

**Félix ISMAIN**

